

<https://enseignants.se-unsa.org/Contribution-de-vie-etudiante-et-de-campus-le-SE-Unsa-agit-pour-les>



Contribution de vie étudiante et de campus : le SE-Unsa agit pour les fonctionnaires stagiaires

- Je suis... - Entrant dans le métier - Ma formation -
Date de mise en ligne : lundi 17 septembre 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Contribution de vie étudiante et de campus : le SE-Unsa agit pour les fonctionnaires stagiaires

Le gouvernement a créé une nouvelle contribution s'élevant à 90 euros pour tou-te-s les étudiant-e-s s'inscrivant un établissement d'enseignement supérieur.

Cette contribution est demandée aux fonctionnaires stagiaires qui suivent majoritairement leurs formations à l'ESPE.

Cette inscription à l'ESPE, donc à l'université, est une obligation liée à la formation professionnelle, voulue par l'État comme employeur. Ce sont bien les rectorats qui confient la formation des enseignants à l'ESPE.

L'inscription à l'ESPE n'est donc pas de la volonté des fonctionnaires stagiaires, c'est pourquoi l'employeur doit prendre en charge les frais liés à l'inscription.

Le SE-UNSA a saisi les ministres Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, et les Rectrices et Recteurs d'académie afin que cette contribution ne repose pas sur les fonctionnaires stagiaires, et qu'elle soit remboursée à ceux qui ont déjà versé cette somme.

Retrouvez en pièce jointe ci-dessous notre courrier aux ministres.